

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'île d'Orléans

Sainte-Famille-de-l'île-d'Orléans, mercredi 11 décembre 2024

Séance ordinaire du Conseil de la MRC de L'île-d'Orléans, tenue le mercredi 11 décembre 2024, à 20h, à la salle municipale de Sainte-Famille-de-l'île-d'Orléans, endroit où siège le Conseil de la MRC, sous la présidence de Mme Lina Labbé, préfète, à laquelle les maires suivants sont présents et forment quorum : MM. Jean-Pierre Turcotte, Jean Lapointe, Yves Coulombe, Sylvain Bergeron et M. Jean Côté.

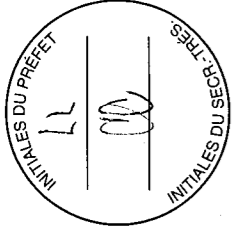
Mme Chantale Cormier, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à la séance.

Mme Lina Labbé, préfète, souhaite la bienvenue à tous, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20 heures.

2• Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mme Labbé procède à la lecture de l'ordre du jour, lequel comprend :

1. Mot de bienvenue de Mme la préfète
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 27 novembre 2024
4. Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 27 novembre 2024
5. Fonds Région et Ruralité, volet 3 - Projet Signature Innovation – Cadre de gestion – Adoption
6. Règlement 2024-02 sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité régionale de comté de L'île-d'Orléans - Adoption
7. Surplus non affectés du Fonds Région et Ruralité, volet 2 – Annulation de la résolution 2020-12-170
8. Inventaire bâtiments agricoles – Octroi de contrat
9. Location et transport de conteneurs pour le recyclage – Octroi de contrat
10. Plan de développement de la zone agricole – Étude d'opportunités pour l'entreposage de produits frais et congelés – Octroi d'un mandat de gré à gré
11. Bureau d'accueil touristique – Élaboration d'un carnet de santé et identification de différents potentiels - Autorisation à aller en appel d'offres
12. Protocole d'entente de partenariat – Programme d'aide financière aux circuits agrotouristiques 2024 - Addenda
13. Littoral - Les Constellations de l'île d'Orléans – Avenant 2 – Autorisation de signature
14. Petits ambassadeurs – Contrat entre Marie-Anne Tétrault-Loiselle et la MRC – Addenda
15. Bon de réservation d'espaces de visibilité – Recommandations du Comité Tourisme
16. Comité d'experts en développement économique – Comptes-rendus 2023 - Adoption
17. Adoption des dépenses du mois de novembre 2024
18. Correspondance
19. Varia
20. Période de questions
21. Levée de la réunion



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Résolution 2024-12-160

Sur proposition de M. Jean Lapointe, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre tel que déposé, le point 19. Varia demeurant ouvert par ailleurs.

3• Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 27 novembre 2024

Résolution 2024-12-161

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance tenue le 27 novembre 2024, tel que déposé.

4• Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 27 novembre 2024

Il n'y a pas de suivi au procès-verbal.

5. Fonds Région et Ruralité, volet 3 - Projet Signature Innovation - Cadre de gestion - Adoption

Résolution 2024-12-162

Considérant l'entente sur le Projet « Signature Innovation » intervenue entre le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, la ministre des Affaires municipales et la MRC pour la réalisation de l'aménagement signature de l'entrée de l'Île d'Orléans le 8 juillet 2024 ;

Considérant la mise en place d'un comité directeur pour le Projet « Signature Innovation » via la résolution 2024-07-84 adoptée par le Conseil ;

Considérant qu'un des engagements de la MRC est l'adoption d'un cadre de gestion sur recommandation du comité directeur ;

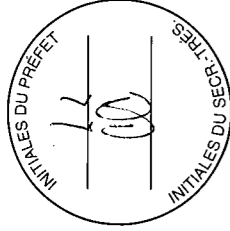
Considérant qu'un projet de cadre de gestion a été présenté au comité directeur le 28 novembre 2024 et que ce dernier recommande son adoption par le Conseil de la MRC ;

En conséquence, il est proposé par M. Yves Coulombe et **résolu à l'unanimité** d'adopter le cadre de gestion du projet « Signature Innovation » tel que déposé et recommandé par le comité directeur.

6. Règlement 2024-02 sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité régionale de comté de L'Île-d'Orléans - Adoption

Résolution 2024-12-163

Attendu que l'article 491 du Code municipal du Québec (L.R.Q., chapitre C-27.1) permet à un conseil de MRC d'adopter des règlements afin de régir la conduite de ses débats et le maintien de l'ordre et de la bienséance pendant ses séances publiques ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'île d'Orléans

Attendu que le Conseil de la Municipalité régionale de Comté de L'île-d'Orléans, ci-après nommé le Conseil, désire remplacer son règlement sur la régie interne des séances publiques ;

Attendu que le présent règlement abroge tout règlement sur la régie interne des séances du Conseil adopté précédemment ;

Attendu que le projet de Règlement 2024-02 a été déposé lors de la séance ordinaire du 6 novembre 2024 ;

Attendu qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 6 novembre 2024 ;

Attendu que tous les maires présents déclarent avoir reçu copie du présent règlement dans les délais prescrits par la Loi et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est **proposé** par M. Sylvain Bergeron et **résolu à l'unanimité** d'adopter le Règlement 2024-02 sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité régionale de comté de L'île-d'Orléans tel que rédigé, comme s'il était tout au long réécrité (version du 11 décembre 2024).

7. Surplus non affectés du Fonds Région et Ruralité, volet 2 – Annulation de la résolution 2020-12-170

Résolution 2024-12-164

Considérant la résolution 2020-12-170 adoptée par le Conseil de la MRC, laquelle accordait une subvention de 91 000 \$ au Parc maritime de St-Laurent pour la construction d'un bâtiment multifonctionnel à même les surplus cumulés du Fonds Région et Ruralité (FRR), volet 2 ;

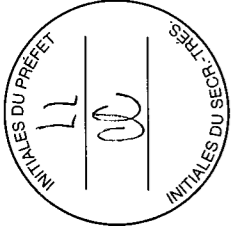
Considérant la résolution 2020-12-170 adoptée par le Conseil de la MRC, laquelle accordait une subvention de 9 000 \$ au Parc maritime de St-Laurent pour la construction d'un bâtiment multifonctionnel à même le Fonds de développement et de consolidation des entreprises d'économie sociale ;

Considérant que le conseil d'administration du Parc maritime de St-Laurent a décidé le 3 décembre 2024 d'arrêter les procédures pour le projet du bâtiment d'accueil multifonctionnel ;

En conséquence, il est **proposé** par M. Sylvain Bergeron et **résolu à l'unanimité** :

- D'annuler la résolution 2020-12-170 adoptée par le Conseil de la MRC le 9 décembre 2020 ;
- Retourner la somme de 91 000 \$ dans les surplus cumulés du Fonds Région et Ruralité (FRR), volet 2 ;
- Retourner la somme de 9 000 \$ dans le Fonds de développement et de consolidation des entreprises d'économie sociale.

8. Inventaire bâtiments agricoles – Octroi de contrat



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Malgré la transmission d'une invitation à soumissionner auprès de 4 firmes, la MRC n'a reçu aucune offre de services professionnels pour la révision et la complétion de l'Inventaire du patrimoine bâti agricole de l'Île d'Orléans.

9. Location et transport de conteneurs pour le recyclage – Octroi de contrat

Résolution 2024-12-165

Attendu que la MRC a publié sur le Système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec le 1^{er} novembre 2024, un appel d'offres pour la location et le transport de conteneurs pour le recyclage pour la période s'échelonnant du 1^{er} février 2025 au 31 janvier 2030 (5 ans) ;

Attendu que la MRC a reçu, dans le cadre de cet appel d'offres, trois propositions, qui se sont avérées conformes aux exigences édictées dans le devis d'appel d'offres ;

Attendu que GFL Environnemental Inc., Centre mécanique AGH Inc. et Villéco ont présenté des soumissions ;

SOUSSIONNAIRES	Location	Transport	TOTAL
GFL Environnemental Inc.	152 703,60 \$	12 344,85 \$	165 048,45 \$
Centre mécanique AGH Inc.	121 198,00 \$	15 750,00 \$	136 948,00 \$
Villéco	196 312,48 \$	6 300,00 \$	202 612,48 \$

Sur proposition de M. Jean Lapointe, il est **résolu à l'unanimité** :

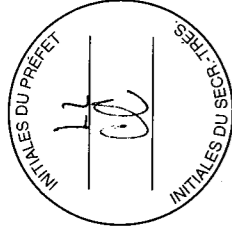
- D'octroyer un contrat de cinq (5) ans, soit du 1^{er} février 2025 au 31 janvier 2030, pour la location et le transport de conteneurs pour le recyclage à Centre mécanique AGH Inc. pour une somme de 136 948,00 \$ (excluant les taxes applicables), conformément aux documents d'appel d'offres et à sa soumission du 29 novembre 2024.
- De désigner la préfète et la directrice générale de la MRC, Mmes Lina Labbé et Chantale Cormier, pour signer tout document afférent.

10. Plan de développement de la zone agricole – Étude d'opportunités pour l'entreposage de produits frais et congelés – Octroi d'un mandat de gré à gré

Résolution 2024-12-166

Considérant que le Conseil de la MRC a adopté le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) révisé pour son territoire via la résolution 2023-03-31 ;

Considérant qu'un des objectifs identifiés dans le Plan d'action du PDZA est d'accroître la transformation des produits agricoles ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'île d'Orléans

Considérant que différentes consultations menées depuis l'automne 2023 auprès de producteurs agricoles et agro-transformateurs de l'île ont révélé un manque d'espaces d'entreposage adéquats pour les produits réfrigérés et congelés ;

Considérant qu'il y aurait lieu de réaliser une étude d'opportunité pour l'entreposage de produits réfrigérés et congelés des entreprises de l'île d'Orléans et d'explorer différentes pistes de solution ;

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** d'octroyer un mandat pour une Étude d'opportunité pour l'entreposage de produits réfrigérés et congelés des entreprises de l'île d'Orléans à M. Harold Noel, moyennant des honoraires de 12 000 \$ (plus les taxes applicables), conformément à sa soumission du 5 décembre 2024, à même le budget alloué pour le réseau Accès Entreprise Québec (AEQ).

11. Bureau d'accueil touristique – Élaboration d'un carnet de santé et identification de différents potentiels - Autorisation à aller en appel d'offres

Résolution 2024-12-167

Considérant la tenue de la rencontre du comité directeur du Projet « Signature Innovation » le 28 novembre 2024 ;

Considérant qu'un projet de Plan de réalisation pour 2025 du projet « Signature Innovation » a été présenté, lequel identifie la rénovation du bureau d'accueil touristique comme étant la première action à entreprendre ;

Considérant que le Comité technique et le Comité directeur recommandent l'adoption dudit Plan de réalisation pour 2025 par le Conseil de la MRC ;

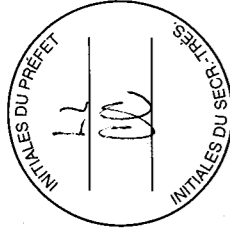
En conséquence, sur **proposition** de M. Jean Côté, il est **résolu à l'unanimité** :

- D'adopter le Plan de réalisation pour 2025 du projet « Signature Innovation » (daté du 28 novembre 2024) ;
- D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Chantale Cormier, à procéder à un appel d'offres sur invitation pour un mandat en architecture pour l'élaboration d'un carnet de santé et l'identification des différents potentiels du Bureau d'accueil touristique.

12. Protocole d'entente de partenariat – Programme d'aide financière aux circuits agrotouristiques 2024 - Addenda

Résolution 2024-12-168

Attendu que le 21 février 2023, eut lieu la signature de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2023-2025 (l'Entente) réunissant 13 parties signataires du milieu municipal, agricole et gouvernemental, dont la



Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

CMQuébec qui agit à titre de gestionnaire de cette Entente ;

Attendu que l'Entente inclut un chantier sur la mise en marché des produits régionaux et a pour objectif de développer l'agrotourisme et le tourisme gourmand, soutenir les marchés publics et développer l'agrotransformation et l'alimentation dans le milieu de l'hôtellerie, de la restauration et des institutions ;

Attendu qu'un protocole d'entente de partenariat a été signé par la CMQuébec et la MRC de L'Île-d'Orléans le 8 juillet 2024, dans le cadre du déploiement du Programme d'aide financière aux circuits agrotouristiques 2023, et qu'un montant total maximum de 64 483 \$ (taxes incluses) a été accordé à la MRC pour le projet intitulé : *Mise en œuvre des stratégies d'action et de communication en agrotourisme en 2024 – Québec, région gourmande (le Projet)* ;

Attendu que le Projet, selon les termes du protocole d'entente, devait se terminer avant le 1^{er} novembre 2024 ;

Attendu que la CMQuébec souhaite donner suite à la demande de la MRC reçue le 21 novembre 2024 afin de reporter la fin du Projet au 31 mars 2025 ;

Attendu qu'il y a lieu, à cette fin, de signer un avenant afin de modifier certaines obligations des Parties ;

Sur **proposition** de M. Yves Coulombe, il est **résolu à l'unanimité** d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Chantale Cormier, pour signer l'avenant au protocole d'entente de partenariat entre la CMQuébec et la MRC de L'Île-d'Orléans.

13. Littoral - Les Constellations de l'Île d'Orléans – Avenant 2 – Autorisation de signature

Résolution 2024-12-169

Considérant la Convention d'aide financière entre la ville de Québec (Destination Québec cité) et la MRC pour la réalisation du projet Littoral – Les Constellations de l'Île d'Orléans signée le 25 août 2021 ;

Considérant l'avenant 1 à ladite Convention signée le 27 novembre 2023 reportant la date de fin de réalisation du projet au 1^{er} juin 2024 ;

Considérant le besoin de prolonger la date de fin de réalisation du projet au 31 décembre 2026 afin de compléter l'achat et l'installation des mobiliers et signalisations des parcours du projet ;

Considérant que la ville de Québec (Destination Québec cité) souhaite donner suite à la demande de la MRC ;

Considérant qu'à cette fin, il y a lieu de signer un avenant afin de prolonger la date de fin de réalisation du projet au 31 décembre 2026 ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Sur **proposition** de M. Jean Côté, il est **résolu à l'unanimité** d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Chantale Cormier, pour signer l'avenant 2 à la Convention d'aide financière entre la ville de Québec (Destination Québec cité) et la MRC pour la réalisation du projet Littoral – Les Constellations de l'Île d'Orléans.

14. Petits ambassadeurs – Contrat entre Marie-Anne Tétraault-Loiselle et la MRC – Addenda

Résolution 2024-12-170

Considérant la signature d'un contrat de services entre Mme Marie-Anne Tétraault-Loiselle et la MRC dans le cadre du projet Les Petits ambassadeurs le 20 février 2024 ;

Considérant que ledit contrat prévoyait 1 120 heures de travail et devait se terminer le 20 décembre 2024 ;

Considérant qu'en date du 11 décembre 2024, il reste 238 heures à effectuer dans le cadre du contrat et que la MRC souhaite prolonger la durée du contrat jusqu'au 30 avril 2025 ;

Sur **proposition** de M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** :

- De prolonger le contrat de services entre Mme Marie-Anne Tétraault-Loiselle et la MRC dans le cadre du projet Les Petits ambassadeurs jusqu'au 30 avril 2025, les autres conditions demeurant inchangées ;
- D'autoriser la préfète, Mme Lina Labbé et la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Chantale Cormier, à signer l'addenda audit contrat de services.

15. Bon de réservation d'espaces de visibilité – Recommandations du Comité Tourisme

Résolution 2024-12-171

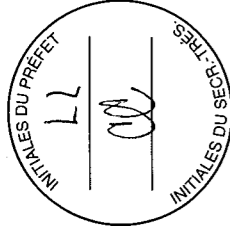
Considérant la Politique de visibilité adoptée par le Conseil de la MRC via la résolution 2024-11-151 ;

Considérant qu'un projet de Formulaire de Bon de réservation d'espaces de visibilité pour l'année 2025 a été présenté aux membres du Comité tourisme et que certains ajustements y ont été proposés ;

Considérant que les membres du Comité Tourisme recommandent au Conseil d'adopter le Formulaire de Bon de réservation d'espaces de visibilité pour l'année 2025, version du 10 décembre 2024 ;

Sur **proposition** de M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le Formulaire de Bon de réservation d'espaces de visibilité pour l'année 2025, version du 10 décembre 2024.

16. Comité d'experts en développement économique – Comptes-rendus 2023 - Adoption



Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'île d'Orléans

Résolution 2024-12-172

Considérant la résolution 2015-08-77 créant le Comité d'experts en développement économique de la MRC lors de la fusion d'organismes apparentés effective le 1^{er} janvier 2016 ;

Considérant la résolution 2024-07-85 adoptant la nouvelle version du Code d'éthique et de déontologie du Comité d'experts en développement économique (version du 21 juin 2024) ;

Considérant la résolution 2016-02-12 adoptant la Politique de soutien aux entreprises, y compris l'économie sociale, laquelle a été révisée et adoptée via les résolutions 2018-05-46 et 2023-02-20 ;

Considérant que ladite Politique stipule que le Comité d'experts en développement économique a pour mandat, notamment :

- D'analyser les différentes demandes d'aide financière qui lui sont présentées par les professionnels de la MRC ;
- Déterminer le montant d'aide financière qui sera accordé aux promoteurs ;
- Demander aux professionnels de la MRC d'obtenir des informations supplémentaires de la part des promoteurs avant de rendre une décision ;
- D'établir des conditions qui devront être respectées par les promoteurs avant le versement de l'aide financière ;

Considérant que les décisions du Comité d'experts en développement économique sont finales ;

Considérant que le compte-rendu de 2023 du Comité d'experts en développement économique a été transmis aux maires et qu'il y aurait lieu qu'il soit entériné par le Conseil de la MRC ;

En conséquence, il est **proposé** par M. Jean Côté, et **résolu à l'unanimité** d'entériner le compte-rendu du Comité d'experts en développement économique ayant eu lieu le 12 décembre 2023.

17. Adoption des dépenses du mois de novembre 2024

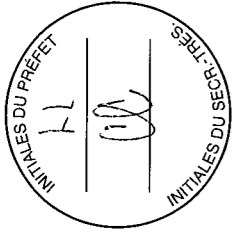
Résolution 2024-12-173

Sur **proposition** de M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter les dépenses du mois de novembre 2024, lesquelles s'élèvent à 441 799,40 \$.

18. Correspondance

Il n'y a pas de correspondance.

19. Varia



Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Aucun sujet n'est discuté.

LL

AD 17. Période de questions

Aucune question n'est posée.

LL

AD 18. Levée de la réunion

Résolution 2024-12-174

Sur proposition de M. Jean Lapointe, il est résolu à l'unanimité de lever la réunion à 20h12.

Prochaine séance ordinaire du Conseil des maires : mercredi 5 février 2025 à 20h à la salle du Conseil à Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.

Chantal Cormier

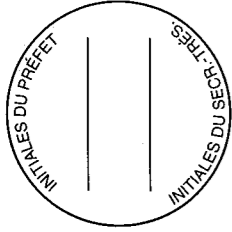
Chantale Cormier

Directrice générale-Greffière-trésorière

Lina Labbé

Lina Labbé

Préfète



**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de l'île d'Orléans**

N° de résolution
ou annotation